

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2015-0005 DC du 21 janvier 2015 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres de la commission des pratiques et des parcours

NOR : HASX1530027S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 21 janvier 2015,
Vu les articles L. 161-37 et suivants et R. 161-77 et suivants du code de la sécurité sociale ;
Vu la décision n° 2014-0250 DC/SJ du 10 décembre 2014 du collège de la Haute Autorité de santé adoptant le règlement intérieur du collège ;
Vu la décision n° 2014-0251 DC du 10 décembre 2014 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président de la commission des pratiques et des parcours ;
Vu les déclarations d'intérêts transmises par les candidats et leur engagement de se déporter s'ils ont des liens d'intérêts susceptibles d'être considérés comme pouvant porter atteinte à leur indépendance ;
Vu le guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts de la Haute Autorité de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission des pratiques et des parcours pour une durée de trois ans :

Mme Marie-Josée AUGÉ-CAUMON.
Mme Marie-Renée BABEL.
M. Jean-Luc BARON.
M. Alain BEAUPIN.
M. Laurent BEDENNE.
Mme Michèle BELLINOT.
Mme Sylvia BENZAKEN.
M. Philippe DENRY.
M. Francis DUJARRIC.
Mme Hélène ESPEROU.
M. Éric GALAM.
Mme Marie-Claude GASTE.
M. Pascal GUERET.
Mme Marie-Claude LEFORT.
M. Jean MANE.
Mme Marie-Paule MASSERON.
M. Bertrand MILLAT.
M. Christian MULLER.
M. Sébastien NOVELLAS.
M. Philippe ORCEL.
M. Bernard ORTOLAN.
M. Antoine PERRIER.
M. Pierre PERUCHO.

M. Laurent PLANSONT.
M. Jean-Louis PONS.
M. Alain PROUST.
M. Gérard RAYMOND.
M. Nicolas SAINMONT.
M. Jean-François SERET.
M. Michel SERIN.
Mme Frédérique TEURNIER.
M. Jean-Charles VAUTHIER.

Parmi ces membres, Mme Michèle BELLIOU et M. Pascal GUERET sont nommés vice-présidents de la commission des pratiques et des parcours.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 21 janvier 2015.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU